

COMMUNE DE REINHARDSMUNSTER

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 8 juillet 2016

Présents: Marcel STENGEL, Bruno KISTER, Odile BLAES, Caroline BUCHEL, Isabelle JEANMOUGIN, Elly KILHOFFER, Cédric SALI,

Absents, excusés : Catherine DETTLING, Alain SALY, Paul MORGENTHALER, Pascal HEINTZ,

Point 1 – Affaires financières

1.1 - Décision modificative du budget- Transferts de crédits

Après examen par la trésorerie du compte 1312, une erreur d'imputation a eu lieu concernant la prise en charge de la subvention de la Région. En effet, la collectivité n'a pas obligation d'établir des écritures de reprise.

Par conséquent, il y a lieu de corriger l'anomalie d'imputation.

Dans le cadre du budget de l'exercice 2016, le Maire soumet au conseil municipal le projet de décision modificative qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section Investissement - Dépenses			
Article	Intitulé	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
1312	Région		50.000,-
2128	Autres agencement et aménagement de terrains	20.000,-	
21538	Autres réseaux	15.000,-	
020	Dépenses imprévues	15.000,-	

• Attribution d'une subvention du Conseil Départemental

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

En vue du remplacement de deux moteurs de volée de cloche et de la mise en conformité du chauffage de l'église, dans le cadre du contrat territoire une subvention sera versée à la commune :

- 1349.88 € pour le remplacement de deux moteurs de volée de cloche
- 54.40 € pour la mise en conformité du chauffage

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident d'accepter le versement de ces deux subventions. Ces sommes seront intégrées au budget 2016

• Travaux de remplacement des sources lumineuses

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée un devis de la Société MON ELECTRICIEN concernant des travaux de remplacement des sources lumineuses énergivores par des sources LED 30W équivalent à l'existant 100 W pour un montant de 5.022,- € T.T.C.

Avant d'entamer les travaux de remplacement et de valider ce devis, il y a lieu de demander une participation financière auprès de l'ADEME et l'Electricité de Strasbourg.

Après concertation les membres du Conseil Municipal

CHARGENT M. le Maire de solliciter une participation financière auprès de l'ADEME et auprès de l'Electricité de Strasbourg

S'ENGAGENT à prendre en charge en tout état de cause la part non subventionnée sur les fonds propres de la commune.

AUTORISENT M. le Maire à signer au nom de la commune tous les documents relatifs à ces dotations

Pour le prochain Conseil Municipal, il y a lieu de faire un état des dépenses électricité de la commune.

Point 2 – DIVERS

- RDV pour la préparation de la salle pour le 14 juillet 2016 à 9h 30
- Prochain conseil municipal le 2/09 à 20 h 30
- Prochaine réunion concernant le 400^{ème} anniversaire le 2/09 à 19 h 00

Le présent procès-verbal comportant les points 1 à 3 est signé par les membres présents :

STENGEL	Marcel	Maire	
BLAES	Odile	Adjointe	
SALY	Alain	Adjoint	Exc
HEINTZ	Pascal	conseiller	Exc
SALI	Cédric	conseiller	
JEANMOUGIN	Isabelle	conseillère	
MORGENTHALER	Paul	conseiller	Exc
KISTER	Bruno	conseiller	
KILHOFFER	Elly	conseillère	
DETLING	Catherine	conseillère	Exc
BUCHEL	Caroline	conseillère	